

Droit : Principes de base

ECONOMIE ET DROIT

Définition

Le droit est un ensemble de règles de conduite imposées à tous et qui permettent la vie en société et assurent le bien-être sociale. Il est applicable à toute la population et aux autorités. Son non-respect entraîne des sanctions.

« Nul n'est censé ignorer la loi »

Toute personne doit connaître le cadre légal qui l'entoure, car le droit s'inscrit dans notre quotidien (règles de l'école, contrat de vente, loi sur la circulation routière, etc). Beaucoup de nos actions quotidiennes sont de nature juridique. D'autres actions se basent sur la politesse, la morale, la culture religieuse, etc.

Le droit garantit nos libertés fondamentales car un monde sans règles serait un monde anarchique ou le chaos aurait pris place. La société s'est organisée et a fixé des règles pour garantir un bien être et une organisation efficace.

Le droit est un ensemble de règles susceptibles de s'appliquer à toutes les personnes d'un pays. Les lois peuvent être différentes d'un pays à un autre.

Le droit intervient dans :

- La vie personnel (mariage, naissance, décès, divorce, etc)
- La vie économique (contrat de vente, création de société, etc)
- La vie publique (organisation de l'état, impôts, etc)

Caractère objectif

Le droit doit être juste et équitable (justice), ne pas faire de distinction de race, de couleur, d'origine « Tout le monde est égaux devant la loi ».

Caractère évolutif

Le droit est destiné à organiser la vie en société. Les lois ne sont pas figées dans le temps. Il s'adapte constamment à l'évolution de la société afin de répondre au mieux à nos besoins et d'être le plus précis possible. De nouvelles lois se créent en fonction des avancées technologiques (internet, circulation routière, etc).

Respect du droit

Toute infraction aux règles/au droit est sanctionnée. La sanction pénale est la conséquence juridique d'une violation d'une règle de droit. Sans sanctions le droit ne serait pas respecté.

Procédure

Ce sont les règles à suivre lorsqu'on entre en relation avec la justice et se répartit en 2 domaines :

- Droit de procédure : manière de conduire un procès
- Droit d'exécution forcée : moyens possibles pour contraindre une personne à payer.

Domaines du droit :

- Droit Public : relations juridiques d'un individu avec l'Etat et des autorités publiques entre elles (Etat entre Etat)
- Droit international public : il régit les relations entre les états de pays différents ou avec des organisations internationales

DROIT PUBLIC	Droit constitutionnel
	Droit administratif (services publics, fiscalité, aide sociale, police, etc.)
	Droit pénal
	Droit des assurances
	Droit de procédure (organisation judiciaire, exécution forcée, etc.)
	Droit international public

- Droit Privé : régit les rapports de droit entre les individus privés (entre privés)
- Droit international privé : il détermine la loi de quel pays s'applique lors d'un conflit entre personnes de différents pays.

DROIT PRIVÉ	Droit civil	Droit des personnes
		Droit de la famille
		Droit des successions
		Droits réels (propriété)
	Droit de la propriété intellectuelle	
	Droit des obligations	Droit des contrats (vente, travail, bail, etc.)
		Droit des sociétés commerciales
		Registre du commerce
		Papiers valeurs (chèque, action, cédule hypothécaire, etc.)
	Droit international privé	

Source du droit

1. Coutume (habitudes)
2. Loi (Code Civil CC, Code des Obligations CO, Code Pénal CP, LCR, règlement de l'école, LEO, etc)
3. Jurisprudence (jugements rendus des tribunaux)
4. La doctrine (livre ou article analysant la loi)
5. Principes généraux (bonne foi des individus)